

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
(44760)

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL N°4, RÉUNI LE 11 MAI 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- absents : 5
- votants : 16

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 mai 2009, à 20 h 30, en séance ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Thierry DUPOUÉ, maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2009.

Étaient présents : Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, Adjoint ; Jacques PRIEUR, Jean-Marc BOURREAU, Roland HENTZIEN, Jacques PITIOT, Françoise SEILLE, Martine DUBOIS, Christiane MEISART, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Danielle HERROU (pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD), Isabelle HUET-GOURDON (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Marie BONNIN (pouvoir à Chantal GUITTONNEAU).

Étaient absents : Colin LE BOURDAT et Gabriel PRIGENT-ARDOUIN.

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT), Jean-Marc BOURREAU est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que deux points, portés à l'ordre du jour, sont différés ; il s'agit des dossiers relatifs à la Vidéo protection et au Contrat Téléphonique des locaux administratifs.

ORDRE DU JOUR

1-COMMANDE PUBLIQUE

Sans objet

2-URBANISME

Sans objet

3- DOMAINE et PATRIMOINE

Sans objet

4- FONCTION PUBLIQUE

Sans objet

5-INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :

Sans objet

6- LIBERTE PUBLIQUE et POUVOIR DE POLICE

Sans objet

7-FINANCES LOCALES :

7.1 DECISION BUDGETAIRE

▪ Décision modificative N° 2

Le budget communal doit faire l'objet d'une Décision Modificative. Il est présenté au Conseil Municipal le projet.

En section de fonctionnement :

En recettes, il est proposé d'inscrire les subventions, allouées par l'Etat et la Région au titre de la réalisation d'une étude sur le patrimoine communal, s'élevant à 22.000 €.

En parallèle, en dépenses, il est proposé d'inscrire le montant de la participation communale aux travaux d'aménagement (hors signalétique et immobilier) du trajet Vélocéan, conclu par convention le 15 décembre 2003 et s'élevant à 22.000 €.

En section d'investissement :

En recettes, il est proposé d'inscrire le montant du FCTVA portant versement anticipé, en 2009, de la TVA acquittée en 2008, soit 250.000 €.

En dépenses, il est proposé d'inscrire 145.000 € pour financer des travaux de voirie, 70.000 € pour financer l'acquisition de foncier et 34.500 € pour financer des études de bâtiments, soit un total de 250.000 €.

La Commission de Gestion, réunie en séance le 4 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la Décision Modificative n°2 ainsi que le tableau annexé à la délibération.

7.2 FISCALITE

▪ Fond de Compensation de la TVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leur dépenses d'investissement en 2009.

Le maire a exposé à l'assemblée l'objet de la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai de versement du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

La Commission de Gestion, réunie en sa séance du 4 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

PREND acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 Soit 1.939.424,00€.

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

7.5 SUBVENTIONS

▪ Contrat Educatif Local

La commune marque sa volonté de proroger programme 2006 – 2008 du projet éducatif nommé : « Contrat Educatif Local » par la signature d'un avenant.

La commission de gestion, réunie le 4 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer un avenant au contrat éducatif local 2006 – 2008, pour la durée de l'année 2009 ; s'engage à inscrire les crédits nécessaires ; et sollicite des services de l'Etat, Jeunesse et Sports et autres organismes, une subvention la plus élevée possible pour la réalisation des actions menées.

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Sans objet

9- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Sans objet

En fin de séance, Monsieur le Maire a précisé qu'il n'y avait pas de Droits de Préemption à présenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Compte rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le 14 mai 2009 et distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire, Thierry DUPOUE

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 04 : SEANCE DU 11 mai 2009**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 11/05/09	EMARGEMENTS
Thierry DUPOUÉ	Maire	Présent	
Jean-Paul MAAS	1 ^{er} Adjoint	Présent	
Jean-Paul DAVIAUD	2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Annie LITAUD	3 ^{ème} Adjoint	Présente	
Gilles PICHARD	4 ^{ème} Adjoint	Présent	
Chantal GUITTONNEAU	5 ^{ème} Adjoint	Présent	
Jacques PRIEUR	Conseiller Municipal	Présent	
Jean-Marc BOURREAU	Conseiller Municipal	Présent	
Colin LE BOURDAT	Conseiller Municipal	Absent	NON
Roland HENTZIEN	Conseiller Municipal	Présent	
Jacques PITIOT	Conseiller Municipal	Présent	
Gabriel PRIGENT-ARDOUIN	Conseiller Municipal	Absent	NON
Isabelle HUET-GOURDON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul MAAS	NON
Danielle HERROU	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD	NON
Françoise SEILLE	Conseillère Municipale	Présente	
Martine DUBOIS	Conseillère Municipale	Présente	
Marie BONNIN	Conseillère Municipale	Pouvoir à Chantal GUITTONNEAU	NON
Christiane MEISART	Conseillère Municipale	Présente	
François GOSSELIN	Conseiller Municipal	Absent	demission le 20/01/09